

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

INGRANDES – LE FRESNE SUR LOIRE

**30 MARS 2016
à 19h45**

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire s'est réuni le trente mars deux mille seize, à la Maison Commune des Loisirs d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Michel VALLÉE, Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Joël DAVY, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Alain TUSSEAU et Fabrice BOSSIER, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Sylvie VALLÉE, Lydie LE GOFF, Yohann CHATAIGNER, Nicolas BOURGET, Sandy VRIGNAUD, Patrick PASCAL, Didier PICHERIT, Christian ROTUREAU, Jean CHAMAILLÉ, Mireille BORDET, Christian AUDUREAU et Valérie COUTEAU-HERSANT.

Absents excusés : Madame Nathalie PITON (pouvoir à Monsieur Michel VALLÉE), Madame Solène DENIS, Monsieur Jean-Marc JOVELIN (pouvoir à Monsieur Thierry MILLON), Madame Nelly RAFFRAY (pouvoir à Monsieur Yohann CHATAIGNER), Madame Caroline AMIET (pouvoir à Monsieur Fabrice BOSSIER), Madame Valérie OGER (pouvoir à Monsieur Patrick PASCAL), Madame Véronique DUCEPT et Madame Corinne BACHARD-CHARBONNIER (pouvoir à Madame Mireille BORDET).

Absents : Monsieur Jean-Luc PINSON et Madame Mélanie VUILLEMIN.

Madame Sandy VRIGNAUD a quitté la séance à 00h52 – à la suite du point relatif à la halle de la gare (choix des entreprises).

Monsieur Christian AUDUREAU, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

Convocation du 25 mars 2016.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 23 février 2016 à l'unanimité des membres présents.

2- BUDGETS SIVOM INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE (BUDGET GENERAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée que les comptes de gestion et les comptes administratifs ont été étudiés, dans un premier temps, par les membres du SIVOM puis, dans un second temps, par la commission des finances de la commune nouvelle.

Monsieur CHAMAILLÉ procède à la présentation des documents comptables :

- Budget général : En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 306 782.81 € et les recettes, à 394 778.42 € (hors reports). Monsieur CHAMAILLÉ explique que l'année 2015 a présenté plusieurs particularités. En effet, elle a constitué la première année complète de mise en œuvre effective des Temps d'Activités Périscolaires. Aussi, l'Association Familles Rurales (AFR) ayant cessé ses activités, le SIVOM Ingrandes – Le Fresne sur Loire les a reprises à compter du mois de juillet. Cela a influé sur le budget du SIVOM, aussi bien au niveau des dépenses (charges à caractère général, charges de personnel - le personnel de l'AFR ayant été intégré au personnel du

SIVOM) que des recettes (dotations des communes pour les TAP sur une année complète – dotations de la Caisse d'Allocations Familiales).

En investissement, les dépenses se sont élevées à 76 25.44 € et, les recettes, à 45 761.00 €. Monsieur CHAMAILLÉ explique que l'ensemble des travaux envisagés au moment du vote du budget primitif n'ont pas été réalisés, par manque de temps ; la reprise, par le SIVOM, des activités gérées auparavant par l'AFR ayant généré un travail important.

- Budget assainissement : En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 112 764.06 € et les recettes, à 136 800 €. Monsieur CHAMAILLÉ explique qu'il faudra, à l'avenir, être attentif aux consommations d'électricité, afin de comprendre la diminution des factures entre 2014 et 2015. Globalement, il explique que le réalisé est conforme au prévisionnel, et que les quelques différences s'expliquent (ex : recettes liées aux raccordements inférieures en raison d'un nombre de raccordements moins importants que prévu initialement). En investissement, des dépenses de travaux étaient prévues à la suite de l'étude diagnostic. Cependant, les programmations ont été ralenties avec les réflexions menées autour de la création de la commune nouvelle, et notamment avec l'intégration possible de la commune nouvelle au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire propose alors de procéder aux votes des différents comptes.

➤ **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 : BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT**

Remarque : Chaque compte de gestion a fait l'objet d'un vote séparé.

Résultats 2015	Fonctionnement	Investissement	Clôture
Budget général SIVOM	88 505,79	-30 496,44	58 009,35
Budget assainissement SIVOM	31 085,99	53 006,43	84 092,42

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets général et assainissement dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et par conséquent, les approuve.

➤ **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 : BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT**

Remarque : Chaque compte administratif a fait l'objet d'un vote séparé.

Considérant que Messieurs Thierry MILLON, Maire, et Jean CHAMAILLÉ, Président de l'ex SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire se sont retirés pour laisser la présidence à Monsieur Michel VALLÉE, pour le vote des comptes administratifs 2015 des budgets général et assainissement du SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel VALLÉE, Maire Délégué - 1^{er} adjoint,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 des budgets général et assainissement dressés par Messieurs Jean CHAMAILLÉ et Thierry MILLON,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion 2015 dressés par le comptable,

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL DU SIVOM INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE**

Résultats de clôture / définitifs :

Excédent de fonctionnement 88 505.79 €

Déficit d'investissement	30 496.44 €
Excédent en résultant	58 009.35 €

**- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT DU SIVOM
INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE**

Résultats de clôture :

Excédent d'exploitation	31 085.99 €
Excédent d'investissement	53 006.43 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	14 748.00 €
---------------------------	-------------

Résultats définitifs :

Excédent d'exploitation	31 085.99 €
Excédent d'investissement	38 258.43 €

Excédent en résultant	69 344.42 €
------------------------------	--------------------

Constate, aussi bien pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser du budget assainissement ;
- 3) Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- BUDGET COMMUNE INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE

Monsieur le Maire précise que le budget a été construit à partir des prévisions et réalisations des trois anciens budgets (commune d'Ingrandes sur Loire, commune du Fresne sur Loire et SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire). Il précise que selon chaque entité, certaines dépenses et certaines recettes étaient affectées sur des articles différents et, qu'un travail d'harmonisation a donc été réalisé. Il remercie les agents administratifs pour leur travail. En outre, ce budget a été préparé selon un double objectif :

- Ne pas augmenter les taux des impôts ;
- Et autofinancer l'ensemble des investissements.

Monsieur le Maire propose de débiter l'étude du budget de la commune par les aspects scolaires et associatifs.

Il propose dans un premier temps d'étudier le coût du scolaire, puis, le budget des écoles.

Monsieur le Maire rappelle que le coût du scolaire est établi en fonction des instructions de la Préfecture. Ce coût par élève était utilisé à Ingrandes sur Loire pour déterminer le versement à effectuer à l'école privée Jean-Michel LANGEVIN, école sous contrat d'association. A partir des données issues des comptes administratifs, Monsieur le Maire présente le coût du scolaire à Ingrandes, puis, au Fresne et enfin, celui fusionnant les données des deux communes. Monsieur le Maire propose de retenir ces dernières données, la réflexion devant dorénavant être menée sur le territoire de la commune nouvelle, et, des enfants de la commune historique du Fresne sur Loire fréquentant l'école privée Jean-Michel LANGEVIN.

Monsieur le Maire propose, pour 2016, d'harmoniser les méthodes de calculs entre les deux écoles publiques.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, Monsieur le Maire propose d'intégrer les élèves du Fresne sur Loire pour évaluer le montant des crédits annuels versés à l'OGEC Jean-Michel LANGEVIN et de revoir le montant des subventions versées.

➤ **OGEC – PARTICIPATIONS 2016 AU TITRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION, ET PARTICIPATIONS DES COMMUNES DU MESNIL EN VALLEE ET DE SAINT SIGISMOND AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES, DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LA GARDERIE MUNICIPALE**

Il en résulte que le total des dépenses pour les classes pré-élémentaires s'élève à 107 124.06 € et celui des classes élémentaires, à 50 661.87 €, soit 157 785.93 € au total, pour les écoles publiques.

Considérant le nombre d'élèves inscrit dans chacune des deux écoles :

	Ecoles publiques	Ecole privée	
		Ingrandes-Le Fresne	Hors commune
Pré-élémentaire	97	20	16
Elémentaire	188	48	16

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord passé avec les Maires des communes du Mesnil-en-Vallée et de Saint Sigismond concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'une part, ces deux communes ne disposant pas elles-mêmes d'école publique.

Par suite, elles participent également, comme le prévoit la loi, aux frais de fonctionnement de l'école privée pour les enfants domiciliés sur leur territoire et fréquentant l'école élémentaire privée d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Ecole privée :

- Décide de fixer pour 2016, le coût d'un élève des écoles publiques à 1 104.37 € pour un élève en classe pré-élémentaire et à 269.48 € pour un élève en classe élémentaire.
- Décide d'attribuer, pour 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 022.44 € (20 X 1 104.37 € et 48 X 269.48 €). Cette somme sera versée mensuellement à l'OGEC à raison de 1/12^{ème}.
- Précise que les versements des premiers mois de l'année 2017, avant le vote du budget, seront identiques à ceux effectués en 2016, puis régularisés par la suite.
- Arrête, pour l'année 2016, la participation de la commune de Saint Sigismond pour sept élèves à 1 886.36 € (7 X 269.48 €) et décide de reverser à l'OGEC ladite somme.

Ecole publique :

- Le montant moyen pour un élève scolarisé aux écoles publiques d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire s'élève à 553.63 €.
- Arrête pour l'année 2016 la participation de Saint Sigismond pour vingt-trois élèves à 12 733.60 € et celle du Mesnil en Vallée pour dix élèves à 5 536.35 €.

Garderie et Temps d'Activités Périscolaires :

Monsieur le Maire présente également aux membres de l'Assemblée les coûts des Temps d'Activités Périscolaires et de la garderie, pour l'année 2015, afin de déterminer les participations des communes du Mesnil et de Saint Sigismond :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Décide de demander les participations suivantes aux communes du Mesnil en Vallée et de Saint Sigismond, pour les TAP et la garderie, pour les enfants de leurs communes :

Monsieur le Maire précise que le coût des TAP s'élève en moyenne, sur l'année 2015, à 2.23 € par heure, et par enfant et le coût de la garderie, à 1.11 € par heure.

Le Mesnil en Vallée

Coût de la garderie :

Huit enfants ont profité de la garderie municipale, pour un total d'heures de 171. Ainsi, la participation de la commune du Mesnil en Vallée s'élève à 189.81 €

Coût des Temps d'Activités Périscolaires :

Douze enfants ont participé aux TAP, pour un total d'heures de 804. Ainsi, la participation de la commune du Mesnil en Vallée s'élève à 1 792.92 €.

TOTAL **1 982.73 €**

Saint Sigismond

Coût de la garderie :

Vingt-quatre enfants ont profité de la garderie municipale, pour un total d'heures de 458. Ainsi, la participation de la commune de Saint Sigismond s'élève à 508.38 €

Coût des Temps d'Activités Périscolaires :

Trente-sept enfants ont participé aux TAP, pour un total d'heures de 2 671. Ainsi, la participation de la commune de Saint Sigismond s'élève à 5 956.33 €.

TOTAL **6 464.71 €**

➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2016

❖ AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente le projet de tableau des subventions. Il précise que le versement des subventions ne se fait que lorsqu'un dossier a été remis. Si le dossier n'a pas été remis au moment du vote du budget, le montant qui pourrait être versé sera plafonné au montant voté par le Conseil Municipal ; si le montant demandé est inférieur, alors, le versement sera réajusté, limité à la demande.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux débats qui se sont tenus au sein de la commission des finances, des votes particuliers seront proposés, avant le vote global des subventions, pour :

- Les subventions versées aux Associations des Parents d'Elèves (APE) des écoles publiques et privée d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire ;
- La subvention de l'APE du collège privé de la Pommeraye.

1- Subventions versées aux APE des écoles publiques et privée d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire :

Après échanges, Monsieur le Maire propose de procéder au vote en trois temps :

- Harmonisation des sommes versées aux trois APE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité absolue (17 voix pour – 3 voix contre et 7 abstentions), décide de l'harmonisation des sommes à verser aux trois APE des écoles publiques et privée.
- Prise en compte de l'ensemble des élèves de l'école privée Jean-Michel LANGEVIN : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité absolue (11 voix pour – 3 voix contre et 13 abstentions), décide de prendre en considération l'ensemble des élèves (commune et hors-commune) de l'école privée Jean-Michel LANGEVIN pour déterminer le montant de la subvention.
- Détermination du montant de la subvention par élève : Le calcul peut être réalisé de deux manières :

- Prise en compte des subventions versées aux APE des écoles publiques / nombre d'élèves dans les écoles publiques, soit, $(1005 + 768) / 286 \text{ élèves} = 6.20 \text{ € / élève}$;
- Prise en compte des subventions versées aux trois APE / nombre total d'élèves, soit, $(1005 + 768 + 173) / 386 = 5.04 \text{ € / élève}$.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité absolue (18 voix pour – 4 voix contre et 5 abstentions), décide de retenir la somme de 6.20 € / élève. Globalement, cela constitue une augmentation des subventions versées aux APE de 447.20 € par rapport à l'existant.

Il est précisé qu'un lissage sur deux années sera opéré afin que cette nouvelle façon de procéder ne modifie pas, de manière trop importante, le budget de ces trois associations. Les montants seront donc les suivants :

	2016	2017
Ecole publique Ingrandes sur Loire	1 119.85 €	1 240.00 €
Ecole Le Petit Prince	818.90 €	533.20 €
Ecole privée Jean-Michel LANGEVIN	454.45 €	620.00 €

2- La subvention de l'APE du collège privé de la Pommeraye.

Conformément aux échanges qui se sont tenus au sein de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de réfléchir sur la poursuite ou non du soutien de l'APE de cet établissement scolaire (pour un maximum de 617 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité (24 voix pour et 3 abstentions) décide de ne pas poursuivre le soutien qui était jusqu'alors apporté à l'APE du collège privé de la Pommeraye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité absolue (24 voix pour – 2 voix contre et 1 abstention) décide le versement des montants de subventions suivants :

	Votées 2016
SECTEUR SCOLAIRE	
Classe découverte école Jean-Michel LANGEVIN	1 025,00
Classe découverte école élémentaire publique Ingrandes	1 493,00
Classe découverte école maternelle publique Ingrandes	520,00
Classe découverte Le Petit Prince	881,50
Foyer Laïc Ingrandes - APE	1 119.85
APE Le Fresne	818.90
APE école Jean-Michel LANGEVIN	454.45
Coopérative scolaire Fresne - OCCE 44	902,00
Foyer coopératif collège	1 729,50
Assoc sportive collège	200,00
Soutien écoles spécialisées	300,00
SOUS-TOTAL	9 444,20
SECTEUR ENFANCE JEUNESSE	
Espace Jeunes	877,00
Espace Jeunes - Atelier Jeunes	950,00
Espace Jeunes - Camp neige	2 400,00
Espace jeunes - Subventions équilibre	1 000,00
Atout Jeu "ludothèque"	128,00
SOUS-TOTAL	5 355,00

SPORT	
FCIF Foot	1 560,00
Hand ball ligérien	1 056,00
Challenge cercle Grande Cour	213,00
Challenge la Courtille	0,00
Cultures sur Orbite (24 € / enfant de - 18 ans)	300,00
SOUS-TOTAL	3 129,00
CULTURE ET LOISIRS	
Association St-Eloi	465,00
Comité animation Ingrandes Feu artificie	5 036,00
Comité des fêtes du Fresne	600,00
Comité de Jumelage Ingrandes	1 500,00
Groupe Chorale	898,00
Groupe chorale demande complémentaire - Réserve	852,00
Bibliothèque	1 000,00
Cinéma subv except emprunt jusqu'en 2017	1 718,00
Cinéma Européen	300,00
Tourisme culture patrimoine	2 500,00
Assoc. recherche Région Ancenis	85,00
SOUS-TOTAL	14 954,00
DIVERS	
Comité pour la Loire de demain	457,00
Loire pour tous	93,00
GDON entre Boire et Vignes - Frelons	480,00
GDON entre Boire et Vignes	462,00
Amicale des Pompiers	672,00
Amicale Jeunes sapeurs-pompiers	452,00
L'avenir Vermeil	2 006,00
Amicale donneurs de sang bénévoles	204,00
SOUS-TOTAL	4 826,00
RESERVE	5 169,80
TOTAL GENERAL	42 878,00

❖ **AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, décide d'accorder aux organismes nommés ci-après une subvention au titre du budget primitif 2016 :

- ✓ CCAS 3 000.00 € ;
- ✓ Caisse des écoles 498.60 € (1.80 € X 277 – effectif à la rentrée de septembre 2015 : 193 enfants pour Ingrandes sur Loire et 84 enfants pour Le Fresne sur Loire).

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS, APRÈS CONSOLIDATION – COMMUNE INGRANDES SUR LOIRE – COMMUNE LE FRESNE SUR LOIRE – SIVOM INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE ET EAU INGRANDES SUR LOIRE**

Il propose aujourd'hui de consolider l'ensemble des résultats, afin de bâtir le budget de la commune Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

Il précise que les résultats du budget eau d'Ingrandes sur Loire ont été intégrés en raison de sa reprise par le SIAEP du Loire Béconnais. En effet, les services de la Trésorerie de Saint Georges ont précisé les écritures à passer dans ce cadre.

Considérant les éléments précisés dans les tableaux ci-dessous :

	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
INGRANDES	943 128,03 €	0,00 €	279 266,17 €	233 637,39 €	167 568,00 €
EAU INGRANDES	41 151,24 €	6 985,50 €			
LE FRESNE	115 006,31 €	55 233,32 €		9 618,79 €	0,00 €
SIVOM	88 505,79 €	0,00 €	30 496,44 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	1 187 791,37 €	62 218,82 €	309 762,61 €	243 256,18 €	167 568,00 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL	1 187 791,37 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT - 001	247 543,79 €
DÉFICIT RAR	75 688,18 €
BESOIN DE FINANCEMENT - 1068	323 231,97 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	864 559,40 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	+ 323 231,97 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002)	+ 864 559,40 €

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la commune Ingrandes-Le Fresne sur Loire. Il commence par en définir le cadre et précise qu'il s'agit d'un budget de transition, pour lequel il n'exclut pas le recours à des décisions modificatives de crédits en cours d'année, selon l'exécution du budget. A compter du mois d'avril, une réflexion sera engagée sur les dossiers pour lesquels il apparaît opportun de travailler en commun, à partir des deux programmes initiaux des communes historiques. Il rappelle que le vote des budgets se fait au chapitre.

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 ET DU BUDGET PRIMITIF 2016**

• **VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2016**

Considérant les recettes fiscales attendues nécessaires à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter, en 2016, les taux

d'imposition des trois taxes directes locales votés en 2015, et de les fixer tels qu'ils figurent dans le cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 », soit :

- Pour la commune historique d'Ingrandes sur Loire :
 - pour la taxe d'habitation 14.14 %
 - pour la taxe foncière sur le bâti 22.28 %
 - pour la taxe foncière sur le non bâti 37.72 %

- Pour la commune historique du Fresne sur Loire :
 - pour la taxe d'habitation 14.27 %
 - pour la taxe foncière sur le bâti 14.49 %
 - pour la taxe foncière sur le non bâti 48.10 %

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité (20 voix pour et 7 abstentions) vote le budget primitif 2016 de la commune, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		864 559,40	247 543,79	323 231,97
Opérations de l'exercice	3 052 037,40	2 187 478,00	1 568 288,29	1 492 600,11
TOTAUX	3 052 037,40	3 052 037,40	1 815 832,08	1 815 832,08

4- BUDGET ASSAINISSEMENT

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS, APRÈS CONSOLIDATION (ASSAINISSEMENT COMMUNE ET ASSAINISSEMENT SIVOM)**

Monsieur le Maire propose de consolider l'ensemble des résultats, afin de bâtir le budget assainissement d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

Considérant les éléments précisés dans le tableau ci-dessous :

	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
ASSAINISSEMENT INGRANDES	29 043,87 €	7 029,32 €			
ASSAINISSEMENT SIVOM	31 085,99 €	53 006,43 €		14 748,00 €	0,00 €
TOTAUX	60 129,86 €	60 035,75 €	0,00 €	14 748,00 €	0,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL	60 129,86 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT - 001	60 035,75 €
DEFICIT RAR	14 748,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT - 1068	50 000,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT - 002	10 129,86 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) + 50 000 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002)	+ 10 129,86 €
Et le résultat d'investissement :	
Excédent d'investissement reporté (001)	60 035,75 €
Restes à réaliser à reprendre au budget	14 748 €

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente le projet du budget assainissement pour l'année 2016. En section d'exploitation, ce budget est établi en prenant comme références les budgets assainissements de la commune d'Ingrandes sur Loire et du SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire de 2015. Il est à noter que les recettes sont diminuées de la participation versée auparavant par la commune d'Ingrandes sur Loire au budget assainissement du SIVOM Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

En investissement, les travaux programmés correspondent à la mise en œuvre des conclusions établies par l'étude diagnostique :

- Extension d'une partie du Cassoir ;
- Extension de la Jubarderie.

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 du budget assainissement de la commune, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 129,86		60 035,75
Restes à réaliser			14 748,00	
Opérations de l'exercice	163 379,86	153 250,00	344 422,24	299 134,49
TOTAUX	163 379,86	163 379,86	359 170,24	359 170,24

5- BUDGET LOTISSEMENT LE HAMEAU DES VIGNES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur VALLÉE présente le projet du budget lotissement « Le Hameau des Vignes ». Il informe les membres de l'Assemblée que le Tribunal de Grande Instance de Nantes a rendu son jugement, le 23 mars dernier, sur la demande de fixation de l'indemnité d'expropriation, dans le cadre de la réserve foncière au lieu-dit « Le Bois vert ». Il en ressort les montants suivants :

- 14 € / m², soit, 87 080 € pour le terrain de 6 220 m²,
- 1 500 € pour le cabanon,
- 9 858 € pour l'indemnité de emploi,
- 3 000 € pour l'indemnité pour frais d'instance.

Ce qui représente un montant total de 101 438 € pour l'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 du lotissement « Le Hameau des Vignes », lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			3 120,80	
Opérations de l'exercice	1 107 768,00	1 107 768,00	1 092 768,00	1 095 888,80
TOTAUX	1 107 768,00	1 107 768,00	1 095 888,80	1 095 888,80

6- HALLE DE LA GARE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉALISATION DES MISSIONS LIÉES A LA RECHERCHE DE L'AMIANTE, AU CONTRÔLE TECHNIQUE ET A LA MISSION DE COORDINATION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du dossier de la réhabilitation de la halle SNCF, des devis ont été demandés auprès de différentes sociétés pour les prestations suivantes :

- Recherche de l'amiante,
- Contrôle technique,
- Coordination de la sécurité et de la protection de la santé.

Monsieur TUSSEAU en présente les résultats, et propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses.

Il est précisé que Monsieur Michel VALLÉE s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

Contrôle technique	APAVE	2 503,20 €
Diagnostic amiante	SOCOTEC	318,00 €
Mission SPS	APAVE	1 500,00 €
	TOTAL	4 321,20 €

7- PERSONNEL CAMPING ET ZONE DE LOISIRS

➤ CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Madame DOUGÉ informe l'assemblée qu'il doit être créé un poste contractuel d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives afin de pouvoir assurer l'activité liée à la mise en place des bassins de baignade (accroissement saisonnier d'activités).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste contractuel d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 août 2016 (accroissement saisonnier d'activités) ;
- De préciser que la durée hebdomadaire de travail de ce poste sera de 35 heures et que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 374 correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'éducateur des APS.

➤ CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{EME} CLASSE

Madame DOUGÉ informe l'assemblée qu'il doit être créé des postes contractuels d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (accroissement saisonnier d'activités) afin de pouvoir assurer l'activité liée à l'ouverture des campings.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, décide :

- De créer deux postes contractuels d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour 35 heures au maximum pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 août 2016 (accroissement saisonnier d'activités) ; les périodes et les temps de travail seront ajustés selon les besoins réels du service ;
- De créer un poste contractuel d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (8 heures hebdomadaires au maximum) pour les périodes du 1^{er} mai 2016 au 30 juin 2016 et du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016 (accroissement saisonnier d'activités) ; les périodes et les temps de travail seront ajustés selon les besoins réels du service ;

- De préciser que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

8- CONVENTION D'ORGANISATION DE LA TOURNÉE ANJOU LOIRE VOLLEY-BALL 2016

Madame DOUGÉ, Adjointe, informe les membres de l'Assemblée de la réception de la convention d'organisation de la tournée Anjou Loire Volley-Ball pour 2016. Elle précise que l'open d'Ingrandes sur Loire se déroulera les 2 et 3 juillet 2016 (200 à 350 participants attendus hors public sur chaque journée) et que la participation de la commune s'élève à 430 € (droit d'entrée et d'accueil de la manifestation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les termes de ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

9- VALIDATION DES INVESTISSEMENTS POUR L'ESPACE ENFANCE-JEUNESSE DU CENTRE SAINT EXUPERY ET DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE

Madame GREFFIER fait part aux membres de l'Assemblée de l'inventaire des besoins de l'espace enfance-jeunesse du Centre Saint Exupéry.

Elle expose qu'un dossier de demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Maine et Loire, doit être complété.

Les deux projets estimatifs peuvent se synthétiser de la manière suivante :

- Projet informatique :
 - Achat d'un ordinateur fixe et de trois portables... : ≈ 2 000 € H.T. ;
 - Achat d'un logiciel enfance : ≈ 10 000 € H.T.
- Projet jeux extérieurs :
 - Achat de jeux : ≈ 10 000 € H.T.
 - Achat de trottinettes et tricycles : ≈ 4 000 € H.T.
 - Mise en œuvre : ≈ 2 000 € H.T.

Il est précisé qu'un chiffrage précis sera opéré avant le dépôt du dossier auprès des services de la CAF de Maine et Loire. Les projets seraient subventionnables à hauteur de 80 % par la CAF de Maine et Loire, soit à hauteur d'environ 10 000 € pour le projet lié au matériel informatique et, à hauteur d'environ 12 800 € pour le projet lié aux jeux extérieurs, ce qui conditionne naturellement le bon aboutissement de ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- De valider les deux projets tels que présentés ci-dessus,
- De préciser qu'il autorise Madame GREFFIER à finaliser le dossier de demande d'aide financière ;
- De demander l'aide financière de la CAF de Maine et Loire à hauteur de 80 % pour les deux projets.

10- VALIDATION DE DIVERS DEVIS – TRAVAUX URGENTS (SAINT EXUPÉRY – STATION D'EPURATION – ASSAINISSEMENT...)

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée la nécessité de réaliser des travaux urgents :

- Au Centre Saint Exupéry : Création d'une ouverture dans le mur pour 1 040 € H.T., soit, 1 248 T.T.C. – Entreprise PLOQUIN SAS - Budget commune.
- A la station d'épuration : Remplacement d'un automate pour 1 500 € H.T., soit, 1 800 € T.T.C. – Entreprise ACS - Budget assainissement.

Il explique également que l'entreprise Michel CERISIER a établi un devis pour la fourniture et la pose de volets roulants (3 642 € H.T., soit, 4 370.40 € T.T.C.) et que l'EURL BAUDOIN a réalisé un devis pour l'alimentation électrique (330.60 € H.T., soit, 396.72 € T.T.C.) – Budget commune.

Enfin, il fait part du devis de la société EUROVIA pour la réalisation de travaux EP/EU rue Saint Eloi et rue du Grand Louis pour un montant de 2 875 € H.T., soit, 3 450 € T.T.C. – Budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité valide les devis présentés ci-dessus.

11- DROIT DES ÉLUS A LA FORMATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, le Conseil Municipal doit délibérer sur le droit des élus à la formation.

Les orientations pourraient être les suivantes :

- Fondamentaux de l'action publique locale ;
- Formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions ou comités consultatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Décide d'allouer dans le cadre du budget, une enveloppe financière annuelle à la formation des élus ;
- Précise que cette enveloppe sera adaptée, chaque année, selon les capacités budgétaires de la commune (pour 2016 : 3 000 €), et ce, au moment du vote du budget ;
- Indique que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - o Agrément des organismes de formation ;
 - o Adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées par l'élu ;
 - o Répartition des crédits et de leur utilisation sur la base égalitaire des élus.

12- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne connaissance des demandes reçues des administrés souhaitant participer aux comités consultatifs de la commune :

- ✓ Monsieur Maurice RICHARD souhaite participer aux comités consultatifs « urbanisme » et « patrimoine et bâtiments communaux » ;
- ✓ Monsieur Jean-Baptiste GLOTIN souhaite être membre des comités consultatifs « urbanisme » et « espaces verts / Loire » ;
- ✓ Monsieur Jean-Paul JORET souhaite intégrer les comités consultatifs « communication – information » et, « économie – tourisme ».

Le Conseil Municipal valide ces souhaits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h20.

Le Maire,
Thierry MILLOU

